

Commune de MAILLY-RAINEVAL**PROCÈS-VERBAL**
de la réunion du Conseil Municipal
de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 24 Mars 2022

Convocation : le 18 Mars 2022**Affichage** : le 1^{er} Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt – quatre mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Carole CHARLES, Emmanuelle FIRMIN, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Gilles BRULÉ, Philippe GOBLET, Francis MOURIER, Vincent RICHARD, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

Représenté(es) : M^r Xavier FAUVEL par M^{me} Linda HOREMANS

Secrétaire de la séance : M^{me} Emmanuelle FIRMIN.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 24 Février 2022 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h07.

Délibération 04.2022 : Approbation du CG et du CA Communal 2021.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Linda HOREMANS, 2^e Adjointe au Maire, après avoir été élue par les membres du conseil à l'unanimité, pour délibérer sur le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, et sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire, Monsieur Francis MOURIER, lequel s'est retiré pour le vote.

Madame Linda HOREMANS, 2^e Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 de la Commune, il peut se résumer ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :	<i>Dépenses :</i>	179 583.10 €
	<i>Recettes :</i>	139 689.13 €
Excédent au 31.12.2020		190 271.87 €
Excédent au 31.12.2021		207 919.19 €
<u>Investissement</u> :	<i>Dépenses :</i>	28 244.68 €
	<i>Reste à réaliser</i>	28 921.70 €
	<i>Recettes :</i>	40 575.38 €
Excédent au 31.12.2020		5 713.02 €
Excédent au 31.12.2021		2 072.75 €

Monsieur Francis MOURIER, Maire, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :**

↳ Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021 de la Commune.

Délibération 05.2022 : Affectation de résultat Commune – Exercice 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2021 de la Commune. Ils peuvent se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTE À RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	INTEGRATION BUDGET CLOS SERVICE EAU	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2021
INVESTISSEMENT	5 713.02 €	0.00 €	12 330.70 €	RAR Dépenses 28 921.70 € RAR Recettes €	- 28 921.70 €	- 15 970.97 €	- 26 848.95 €
FONCTIONNEMENT	190 271.87 €	11 286.98 €	- 39 893.97 €	RAR Dépenses RAR Recettes		68 828.27 €	207 919.19 €
TOTAL	195 984.89 €	11 286.98 €	- 27 563.27 €	RAR Dépenses 28 921.70 € RAR Recettes	- 28 921.70 €	52 857.30 €	181 070.24€

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux affectations de résultats suivantes :

↪ Affectation (compte 1068)	26 848.95 €
↪ Excédent reporté de fonctionnement (compte 002)	181 070.24 €
↪ Excédent d'investissement à reporter (ligne 001)	2 072.75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'affectation pour le budget 2022.

Délibération 06.2022 : Approbation des Taux d'imposition 2022.

M^r le Maire présente le tableau des taux d'imposition de la commune et demande à l'assemblée de délibérer à ce sujet. M^r le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter les taux d'1 % pour la taxe foncière bâtie (regroupant la taxe foncière bâtie communale et départementale pour remplacer la taxe d'habitation) et proportionnel pour les autres taxes voir l'état de notification ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
COMMUNE : 499 MAILLY-RAINEVAL
ARRONDISSEMENT : 80 MONTDIDIER
TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC MONTDIDIER

N° 1259 COM (1)
TAUX FDL 2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
Taxe foncière (bâti).....	139 978	28,57	144 800	41 369	29,85	41 775	116,41
Taxe foncière (non bâti).....	74 962	7,48	77 500	5 797	7,55	5 957	102,79
CFE.....	11 749	9,88	12 600	1 245	9,98	1 257	41,11
Totaux :				48 411		49 989	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case :

Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	28,57		29,85
Taxe foncière (non bâti).....	7,48		7,55
CFE.....	9,88		9,98

Produit total souhaité : 48 411
Produit total de référence (total colonne 4) : 48 411
Coefficient de variation proportionnelle : 1,000000

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022	CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
	1 943			176	9	>>>	2 199
Allocations compensatrices		DCRTP	versement	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur contribution		
		1 027		6 759	-16 254		

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

49 989 + 2 199 + 1 027 + 0 - 6 759 + -16 254 = 29 996

Produit attendu des taxes à taux votés (colonne 6)
Total autres taxes (cadre II)
Allocations compensatrices et DCRTP
Versement FNGIR
Contribution FNGIR
Versement coefficient correcteur
Contribution coefficient correcteur
Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

A AMIENS
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
NATHALIE BIQUARD
Le 15 MARS 2022

Le préfet,
le

Le maire,
le 24.03.2022

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **acceptent à 8 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre** l'augmentation des 3 taxes.

Préparation du Budget 2022 :

Afin de préparer au mieux le Budget Primitif 2022, M^r le Maire demande aux membres du conseil municipal de lui soumettre leurs suggestions.

Après réflexion, les membres du conseil municipal proposent :

- ↳ l'entretien de l'église pour 2023
- ↳ une réserve incendie route de Rouvrel pour 2022-2023,
- ↳ de rénover le terrain de pétanque pour 2022,
- ↳ de fleurir la commune pour 2022,
- ↳ une étude sur la voirie et la sécurisation communale,
- ↳ de mettre en place des jeux extérieur (ex : Table de ping-pong, city-park),
- ↳ école / mairie / salle des fêtes,
- ↳ d'aménager le cimetière ainsi que son accès et d'y installer l'eau.

Points sur les différentes commissions :

↳ Environnement :

M^{me} Tatiana VIALLANEIX nous informe que lors de la commission, il a été évoqué :

- ⇒ La mise en sécurité des déchetteries d'Ailly sur Noye et Moreuil (vols réguliers),
- ⇒ L'augmentation de 2 points de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères),
- ⇒ Les problèmes de financements des Ordures Ménagères et enfouissement avec une forte augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) malgré l'augmentation de 35 % du tri sélective qui améliore nos performances.

↳ PLUi :

M^r Gilles BRULÉ nous informe que lors de la commission du 23 mars, il a été évoqué :

- ⇒ L'approbation du PLUi Avre Luce Noye pour fin 2025
- ⇒ La validité du PLUi soit jusqu'à 2035,
- ⇒ Le coût qui est d'environ 350 000 €,
- ⇒ Les représentants de la commune sont Mr Gilles BRULÉ, titulaire et Mr Philippe GOBLET suppléant.

↳ Finances :

M^r Christophe TAHON et M^r le Maire nous informe que lors de la commission du 22 mars, il a été évoqué :

- ⇒ La préparation du Budget Primitif 2022 de la Communauté de Communes Avre Luce Noye sur les différents services :

À titre d'exemple :

- ↳ **les déchets ménagers** : une prévision sur les recettes de fonctionnement de 1.7 à 2 millions d'euros et une augmentation de 34 000 € sur les dépenses de fonctionnement.
- ↳ **Petite enfance** : 1 326 000 € à titre indicatif.

- ↪ **Budget CCALN** : 9 775 000 € sur 2021 à 10 189 000 € pour 2022 dû aux charges de personnels, de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, du changement de catégorie du personnel, un coût de 40 000 € pour les fins de contrat, un coût de 47 000 € pour le recrutement des Aides à domicile, soit un total en augmentation de plus de 200 000 € pour le poste du personnel sans augmentation du nombre d'agent (180 agents).
- ↪ **Subventions de Fonctionnement** : À titre d'exemple : 500 000 € pour ALMÉO, 335 800 € pour le complexe sportif et 660 000 € pour le périscolaire/crèche.
- ↪ **Piste évoquée pour les recettes** : reversement des taxes éoliens moins importantes aux communes, une augmentation de 3 à 4 % sur les impôts soit autant que l'inflation, SPIC ? Taxe d'aménagement des communes reversée en perspective à la Com de Com.

Questions diverses :

☞ Délibération 07.2022 : Adhésion C.A.U.E.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E).

Cette cotisation est fixée pour l'année 2022 à 50 € pour la Commune.

En y adhérant, nous bénéficierons de conseil personnalisé gratuits sur des projets ou des intentions de projets, conseils proposés par les professionnels compétents du CAUE : architecte, urbaniste et paysagiste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'adhésion.

☞ Fête du Village :

Écocup à commander.

☞ Association des Parents d'élèves du RPC Louvrechy / Rouvrel :

L'association des parents d'élèves du RPC de Louvrechy / Rouvrel "La souris verte" souhaite savoir s'il est possible de mettre à disposition la salle de classe de l'école de Mailly-Raineval à l'APE pour faire leur réunion de préparation d'action ainsi que pour le stockage des lots pour la kermesse.

Les membres du conseil municipal acceptent la demande.

☞ Randonnée :

La randonnée est prévue le 04 Juin.

☞ Conseil Municipal :

M^r le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une prochaine réunion aura lieu le Mardi 05 Avril pour le vote du Budget Primitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Fait à Mailly-Raineval,

Le 1^{er} Avril 2022